

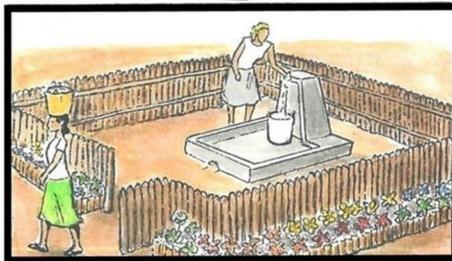
# COTISER ET PARTICIPER AU STEAH

## SI CHACUN PREND SES RESPONSABILITÉS :

LES USAGERS DE L'EAU PAIENT RÉGULIÈREMENT LES COTISATIONS

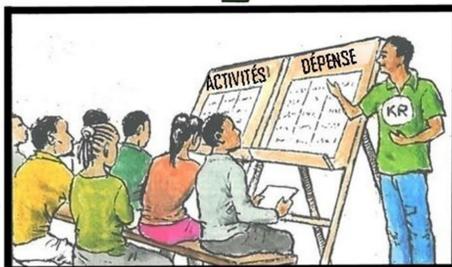


LES COTISATIONS POUR L'ENTRETIEN SONT VERSÉES SUR LE COMPTE OTIV

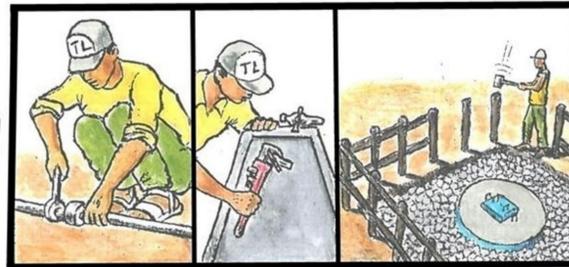


AU FINAL: LA BORNE FONTAINE FONCTIONNE TRÈS BIEN, L'ÉTAT DES OUVRAGES EST MAINTENU

LES PARTS DE LA COTISATION POUR LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE TECHNIQUE SONT REMIS À LA COMMUNE



LE C.E. (COMITÉ EAU) FAIT UN COMPTE RENDU DES ACTIVITÉS RÉALISÉES



LES TECHNICIENS LOCAUX (T.L) PEUVENT EFFECTUER LES TRAVAUX D'ENTRETIEN



SE CONCERTER SUR LES ACTIVITÉS PRÉVUES PAR RAPPORT AU BUDGET

## LES CAUSES D'UNE COUPURE TEMPORAIRE OU DÉFINITIVE DE L'APPROVISIONNEMENT EN EAU:



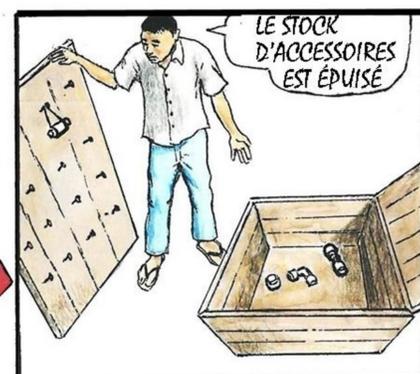
1 LES USAGERS ONT ACCÈS À L'EAU



ILS PAIENTS LES COTISATIONS, MAIS



- ◆ LE TRÉSORIER NE VERSE PAS LES COTISATIONS
- ◆ LE COMITÉ EAU DÉTOURNE L'ARGENT
- ◆ LES DÉPENSES ET LE BUDGET NE SONT PAS COHÉRENTS
- ◆ LES COTISATIONS POUR LE SERVICE COMMUNAL NE SONT PAS VERSÉES
- ◆ LA COMMUNE NE FAIT AUCUN SUIVI/CONTROLE



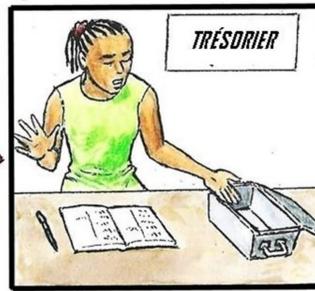
LA COMMUNE ET LE SERVICE TECHNIQUE NE PRENNENT PAS LEURS RESPONSABILITÉS



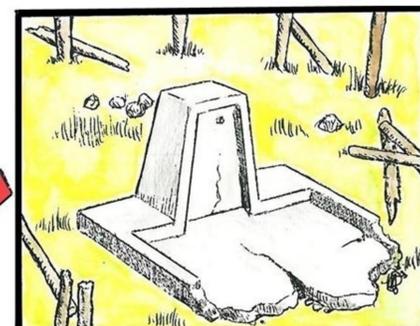
2 LES USAGERS ONT ACCÈS À L'EAU



MAIS, ILS NE PAIENT PAS LES COTISATIONS



LE COMPTE DE L'ASSOCIATION EST VIDE



LES OUVRAGES SE DÉGRADENT